

# PLAN D'ACTION 2012-2015

## COMITÉ NATIONAL POUR LA FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### VOLET FORMATION

*Des enseignants et d'autres acteurs du milieu formés en santé et sécurité du travail (SST), soutenus par la gestion, pour un enseignement professionnel et technique intégrant les savoirs de prévention*

#### AXES D'INTERVENTION

1. **Programmes d'études** - Cet axe vise tous les programmes d'études professionnelles et techniques développés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). Les objectifs définis concernent le MELS, le MESRST, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et les partenaires en éducation et en santé et sécurité du travail.
2. **Formation des enseignants** - Cet axe vise la formation initiale des enseignants et des futurs enseignants du secteur professionnel et technique ainsi que la formation continue des enseignants. Les objectifs définis concernent le MELS, le MESRST et les partenaires en éducation et en santé et sécurité du travail.
3. **Formation des autres acteurs de l'enseignement** - Cet axe vise la formation continue des autres acteurs de l'enseignement issus des établissements de formation professionnelle et technique (ex. : appariteurs, conseillers pédagogiques, magasiniers, techniciens). Les objectifs définis concernent les établissements qui offrent de la formation professionnelle ou technique, la CSST et les partenaires en éducation et en santé et sécurité du travail.
4. **Formation des gestionnaires** - Cet axe vise la formation continue des gestionnaires des établissements d'enseignement professionnel et technique. Les objectifs définis concernent les gestionnaires d'établissement en lien avec la formation professionnelle et technique.

#### PRINCIPES DU PROTOCOLE DE QUÉBEC

- La maîtrise des connaissances requises et des pratiques recommandées en matière de SST fait l'objet d'une évaluation intégrée à la formation.
- Le milieu de la formation adopte des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité pour l'élève et favorise leur mise en œuvre par des politiques ou des codes.
- Les compétences en SST associées à chacune des étapes de réalisation d'un travail sont intégrées à la formation au fur et à mesure de l'apprentissage du métier.

#### AXE 1 – Programmes d'études

**OBJECTIF 1.1 : Recommander la révision de l'entente de partenariat MELS-CSST sur l'intégration de la prévention des risques professionnels en SST dans les programmes d'études de formation professionnelles et techniques menant à un diplôme afin d'inclure :**

- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) comme acteur;
- les modalités relatives à la santé et à la sécurité du travail qui concernent les programmes d'études professionnelles et techniques.

Action	Porteurs
<p>1.1.1 Inclure dans l'entente de partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– un représentant du MESRST;</li><li>– la présence à titre d'observateur d'un expert en SST désigné par la CSST aux étapes de validation et d'implantation de programmes études - cet expert connaît la profession visée par le programme d'études;</li><li>– la diffusion d'information relative à des modifications législatives, réglementaires et normatives;</li><li>– la diffusion des rapports d'enquête d'accident dans les milieux de l'enseignement.</li></ul> <p><b>Cible :</b> Dépôt de l'entente de partenariat actualisée et mise en œuvre des modalités</p> <p style="text-align: right;"><b>Horizon :</b> Avril 2015</p>	MELS, MESRST, CSST

**Note :** le sous-comité formation est composé de représentants de la CSST, du MELS et du MERST et s'ajoutera des représentants du milieu de l'éducation pour la mise en œuvre des travaux.

# PLAN D'ACTION 2012-2015

## COMITÉ NATIONAL POUR LA FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### AXE 2 : Formation des enseignants

OBJECTIF 2.1 : Sensibiliser le MELS et le MESRST à l'importance du rôle de l'enseignant dans la transmission des savoirs de prévention des risques professionnels en formation professionnelle et technique		
Action		Porteur
2.1.1	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication afin de sensibiliser les différents intervenants du MELS et du MESRST à l'importance du rôle de l'enseignant dans la transmission des savoirs de prévention des risques professionnels en formation professionnelle et technique  <b>Cible</b> : Dépôt et mise en œuvre d'une stratégie de communication visant les intervenants du MELS et du MESRST	Sous-comité formation
	<b>Horizon</b> : Décembre 2013	
OBJECTIF 2.2 : Promouvoir l'intégration des savoirs de prévention des risques professionnels dans l'offre de formation des universités liées à l'enseignement professionnel et technique		
Action		Porteur
2.2.1	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie afin de sensibiliser les universités visées à l'importance d'intégrer des savoirs de prévention des risques professionnels dans l'offre de formation initiale des enseignants et des futurs enseignants du secteur professionnel et technique  <b>Cible</b> : Dépôt et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation des universités offrant le baccalauréat en enseignement professionnel ou en enseignement professionnel et technique	Sous-comité formation
	<b>Horizon</b> : Janvier 2015	
OBJECTIF 2.3 : Promouvoir l'amélioration de l'offre de formation continue disponible en santé et sécurité du travail destinée aux enseignants en formation professionnelle et technique		
Action		Porteurs
2.3.1	Développer un mécanisme de concertation visant à recenser et à partager les pratiques exemplaires en SST propres aux programmes d'études  <b>Cible</b> : Dépôt d'une proposition de mécanisme de concertation visant à recenser les pratiques exemplaires propres aux programmes d'études	Sous-comité formation
	<b>Horizon</b> : Janvier 2014	
2.3.2	Élaborer une stratégie relative au développement de formations propres aux programmes d'études, notamment ceux ciblés par la conformité  <b>Cible</b> : Dépôt d'une stratégie visant le développement de formations propres aux programmes d'études	Sous-comité formation
	<b>Horizon</b> : Avril 2015	
2.3.3	S'assurer que les plans d'action des établissements ciblés intègrent des activités de formation continue en SST destinées aux enseignants du secteur professionnel et technique  <b>Cible</b> : 100 % des plans d'action déjà transmis par les établissements en enseignement professionnel et technique sont mis à jour pour y intégrer des activités de formation en SST <sup>1</sup> destinées aux enseignants du secteur professionnel et technique	CSST
	<b>Horizon</b> : Décembre 2014 (CFP) Juin 2015 (Cégeps et collèges privés)	

<sup>1</sup> Par activités de formation en SST, on entend des formations qui favorisent l'apprentissage de méthodes et pratiques sécuritaires et de savoirs de prévention (réseaux d'échange de pratiques, ateliers, cours théoriques, etc.).

**Note** : le sous-comité formation est composé de représentants de la CSST, du MELS et du MERST et s'ajoutera des représentants du milieu de l'éducation pour la mise en œuvre des travaux.

# PLAN D'ACTION 2012-2015

## COMITÉ NATIONAL POUR LA FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### AXE 2 : Formation des enseignants

**OBJECTIF 2.4 : Promouvoir l'amélioration de la banque d'information et de connaissances en santé et sécurité du travail pour permettre la formation continue des enseignants en formation professionnelle et technique**

Action	Porteurs
<p>2.4.1 Mettre le Centre d'innovation et d'intégration en santé et en sécurité (CISS) en relation avec le Centre de documentation pour rendre accessible l'information relative aux lois, aux règlements et aux normes en SST sur le portail Web Éducation – SST</p> <p><b>Cible :</b> Accessibilité de l'information relative aux lois, aux règlements et aux normes en SST dans le portail Web Éducation – SST</p> <p style="text-align: right;"><b>Horizon :</b> Septembre 2013</p>	CSST
<p>2.4.2 Voir à intégrer, dans le portail Web Éducation – SST, le recensement des pratiques exemplaires en SST propres aux programmes d'études ciblés par la conformité de même que les analyses de profession (en tout ou en partie) liées à tous les programmes d'études ciblés</p> <p><b>Cible :</b> Intégration, dans le portail Web Éducation – SST, d'un recensement des pratiques exemplaires en SST propres aux programmes d'études ciblés par la conformité</p> <p style="text-align: right;"><b>Horizon :</b> Avril 2015</p>	Sous-comité formation

### AXE 3 : Formation des autres acteurs de l'enseignement

**OBJECTIF 3.1 : Promouvoir l'amélioration de l'offre de formation continue disponible en santé et sécurité du travail destinée aux autres acteurs de l'enseignement professionnel et technique**

(ex. : appariteurs, conseillers pédagogiques, techniciens, magasiniers)

Action	Porteurs
<p>3.1.1 Élaborer une stratégie visant le développement de formations en SST destinées aux autres acteurs de l'enseignement professionnel et technique</p> <p><b>Cible :</b> Dépôt d'une stratégie visant le développement de formations destinées aux autres acteurs de l'enseignement professionnel et technique</p> <p style="text-align: right;"><b>Horizon :</b> Avril 2015</p>	Sous-comité formation
<p>3.1.2 S'assurer que les plans d'action des établissements ciblés intègrent des activités de formation continue en SST destinées aux autres acteurs de l'enseignement professionnel et technique</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des plans d'action déjà transmis par les établissements en enseignement professionnel et technique sont mis à jour pour y intégrer des activités de formation en SST<sup>2</sup> destinées aux autres acteurs de l'enseignement professionnel et technique</p> <p style="text-align: right;"><b>Horizon :</b> Déc. 2014 (CFP) Juin 2015 (Cégep et collèges privés)</p>	CSST

### AXE 4 : Formation des gestionnaires

**OBJECTIF 4.1 : Promouvoir l'amélioration de l'offre de formation en gestion de la prévention des risques professionnels auprès des gestionnaires des établissements de formation professionnelle et technique**

Actions	Porteur
<p>4.1.1 Développer une formation en gestion de la prévention des risques professionnels adaptée aux établissements de formation professionnelle et technique, incluant un outil diagnostic</p> <p><b>Cible :</b> Offre d'une formation en gestion de la prévention des risques professionnels adaptée aux établissements de formation professionnelle et technique</p> <p style="text-align: right;"><b>Horizon :</b> Avril 2015</p>	CSST

<sup>2</sup> Par activités de formation en SST, on entend des formations qui favorisent l'apprentissage de méthodes et pratiques sécuritaires et de savoirs de prévention (réseaux d'échange de pratiques, ateliers, cours théoriques, etc.).

**Note :** le sous-comité formation est composé de représentants de la CSST, du MELS et du MERST et s'ajoutera des représentants du milieu de l'éducation pour la mise en œuvre des travaux.

# PLAN D'ACTION 2012-2015

## COMITÉ NATIONAL POUR LA FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

<b>VOLET GESTION</b>
<i>Favoriser un plus grand engagement envers la santé et la sécurité au travail à tous les niveaux hiérarchiques du système scolaire</i>
<b>AXES D'INTERVENTION</b>
1. Amélioration de la communication des résultats attendus en matière de santé et de sécurité
2. Reconnaissance publique des établissements qui prennent en charge la santé et la sécurité
<b>PRINCIPES DU PROTOCOLE DE QUÉBEC</b>
Le milieu de la formation adopte des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité pour l'élève et favorise leur mise en œuvre par des politiques ou des codes. Le matériel, l'équipement et l'environnement répondent aux normes et aux règles reconnues en matière de santé et de sécurité du travail (SST).

### AXE 1 – Amélioration de la communication des résultats attendus en matière de santé et de sécurité

<b>OBJECTIF 1.1 : Identifier les actions à prioriser en matière de prévention et de gestion de la SST</b>	
<b>Action</b>	<b>Porteur</b>
1.1.1 S'assurer de faire connaître et de promouvoir les cinq conditions gagnantes suivantes auprès des réseaux scolaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement et soutien de la haute direction,</li> <li>• Participation de tous les travailleurs,</li> <li>• Responsabilité des employés et des gestionnaires de tous les paliers et occupant tous types de fonctions,</li> <li>• Mise en application du programme de prévention ou plan d'action annuel,</li> <li>• Évaluation du rendement de l'entreprise en SST.</li> </ul> <b>Cible</b> : Dépôt d'un document au Comité national <p style="text-align: right;"><b>Horizon</b> : Janvier 2012</p>	Sous-comité Gestion
<b>OBJECTIF 1.2 : Améliorer les modes de communication entre les organismes concernés afin de préciser les résultats attendus en santé et en sécurité (commissions scolaires-établissements-CSST)</b>	
<b>Action</b>	<b>Porteur</b>
<b>Cible</b> : Dépôt et adoption d'un plan de communication <p style="text-align: right;"><b>Horizon</b> : Janvier 2013</p>	Réseau d'information du Comité national
<b>OBJECTIF 1.3 : Mettre en œuvre le plan de communication</b>	
<b>Action</b>	<b>Porteur</b>
1.3.1 Diffuser les informations <p style="text-align: right;"><b>Cible</b> : 100 % des activités prévues dans le plan de communication réalisées</p> <p style="text-align: right;"><b>Horizon</b> : Juin 2015</p>	Comité national

# PLAN D'ACTION 2012-2015

## COMITÉ NATIONAL POUR LA FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### AXE 2 – Reconnaissance publique des établissements qui prennent en charge la santé et la sécurité

OBJECTIF 2.1 : Évaluer les différents modèles de reconnaissance publique applicables aux établissements scolaires qui prennent en charge la santé et la sécurité		
<b>Action</b>		<b>Porteur</b>
2.1.1 Analyser les différents modèles québécois, américains et européens et faire des recommandations		Sous-comité Gestion
<b>Cible</b> : Dépôt d'un rapport d'évaluation des modèles de reconnaissance	<b>Horizon</b> : Janvier 2013	
OBJECTIF 2.2 : Reconnaître publiquement les établissements scolaires selon le modèle retenu		
<b>Action</b>		<b>Porteur</b>
2.2.1 Mettre en place le modèle retenu		Comité national
<b>Cible</b> : 100 % des établissements scolaires visés par le modèle sont reconnus publiquement	<b>Horizon</b> : Juin 2015	

# PLAN D'ACTION 2012-2015

## COMITÉ NATIONAL POUR LA FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

VOLET CONFORMITÉ
<i>Des établissements (CFP et cégeps) et des équipements conformes pour une sécurité accrue</i>
<b>AXES D'INTERVENTION</b> 1. Connaissances techniques pour l'implantation des correctifs des machines 2. Acquisition de machines sécuritaires 3. Permanence des correctifs
<b>PRINCIPES DU PROTOCOLE DE QUÉBEC</b> Le milieu de la formation adopte des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité pour l'élève et favorise leur mise en œuvre par des politiques ou des codes. Le matériel, l'équipement et l'environnement répondent aux normes et aux règles reconnues en matière de santé et de sécurité du travail (SST).

### AXE 1 – Connaissances techniques pour l'implantation des correctifs des machines

OBJECTIF 1.1 : Diffuser au milieu scolaire l'information sur les publications et les formations disponibles concernant les normes et les règlements relatifs aux machines	
<b>Actions</b>	<b>Porteurs</b>
1.1.1 Faire l'inventaire des formations disponibles (définir ce qu'on entend par formation); faire l'inventaire des publications disponibles	CSST
1.1.2 Déposer les inventaires au sous-comité Formation	CSST
1.1.3 Diffuser les inventaires aux réseaux scolaires	Réseau d'information du Comité national
<b>Cible :</b> Diffusion de l'inventaire	<b>Horizon :</b> Septembre 2012
OBJECTIF 1.2 : Évaluer la pertinence de compléter l'offre des publications et des formations disponibles	
<b>Actions</b>	<b>Porteurs</b>
1.2.1 Analyser les résultats des inventaires	Sous-comité Formation
1.2.2 Faire des recommandations au Comité national quant à la pertinence ou non de compléter l'offre	Sous-comité Formation
1.2.3 Voir au développement de sessions d'information spécifiques concernant les mesures de contrôle, si nécessaire	Comité national
<b>Cible :</b>	<b>Horizon :</b> Septembre 2012

# PLAN D'ACTION 2012-2015

## COMITÉ NATIONAL POUR LA FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### AXE 2 – Acquisition de machines sécuritaires

OBJECTIF 2.1 : Développer une stratégie facilitant les achats regroupés de machines sécuritaires	
<b>Actions</b> 2.1.1 Voir au développement d'un gabarit concernant les appels d'offres (s'assurer d'inclure les achats uniques) 2.1.2 Diffuser le matériel développé aux différents réseaux 2.1.3 Voir au développement d'une formation sur les éléments de SST à prendre en compte pour les acheteurs <b>Cible</b> : Stratégie comprenant l'élaboration de la politique d'achat déposée <p style="text-align: right;"><b>Horizon</b> : Septembre 2012</p>	<b>Porteurs</b> Sous-comité Conformité Réseau d'information du Comité national Sous-comité Conformité
OBJECTIF 2.2 : Mettre en œuvre la stratégie	
<b>Action</b> 2.2.1 Faire connaître les orientations en matière d'achats groupés aux différentes fédérations <b>Cible</b> : 100 % de la stratégie mise en œuvre <p style="text-align: right;"><b>Horizon</b> : Janvier 2013</p>	<b>Porteur</b> Réseau d'information du Comité national
OBJECTIF 2.3 : Effectuer un bilan	
<b>Action</b> <b>Cible</b> : Dépôt du bilan <p style="text-align: right;"><b>Horizon</b> : Juin 2015</p>	<b>Porteur</b>

### AXE 3 – Permanence des correctifs

OBJECTIF 3.1 : S'assurer que les utilisateurs ont les habiletés et les connaissances pour faire fonctionner les équipements de façon sécuritaire	
<b>Actions</b> 3.1.1 Voir à la mise en place de mécanismes de formation pour les enseignants 3.1.2 Mettre en place un processus de mise en commun des formations (réseautage entre les organismes (ASP) et les réseaux scolaires) <b>Cible</b> : Présence d'activités de formation et d'information dans 100 % des plans d'action <p style="text-align: right;"><b>Horizon</b> : Juin 2012</p>	<b>Porteurs</b> Sous-comité Formation Réseau d'information du Comité national
OBJECTIF 3.2 : Exiger la mise en place de mesures de contrôle et de suivi afin d'assurer la permanence des correctifs	
<b>Action</b> 3.2.1 Informer les établissements scolaires de la nécessité d'inclure dans les plans d'action des activités de formation et d'information et des mesures de contrôle et de suivi <b>Cible</b> : Présence de mesures de contrôle et de suivi dans 100 % des plans d'action <p style="text-align: right;"><b>Horizon</b> : Juin 2012</p>	<b>Porteur</b> CSST